

Réfection du pont du port fluvial sur le Doubs - Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Consultation des entreprises

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au budget primitif 1997, voté le 3 mars dernier est prévue une somme de 2 600 000 F (chapitre 90.64.2315.96035.35000), correspondant à des dépenses liées au stationnement.

Une des opérations de ce programme consiste en la réfection d'un pont franchissant le Doubs, pour un montant de 800 000 F.

Ce dernier permet aux piétons (et éventuellement aux cycles) de relier la rive droite où sera réalisé un parking gratuit d'environ 130 places et la rive gauche (quartier Rivotte).

Cet ouvrage est actuellement propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qui envisage sa cession à la Ville de Besançon.

Dans cette attente et pour permettre la réalisation des travaux de réfection dans les meilleurs délais, une convention sera passée avec cet organisme, permettant à la Ville de Besançon d'intervenir.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- signer le marché à intervenir, après consultation des entreprises, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 mai 1997.